L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 3 JANVIER.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE.

IX. (Suite.)

—Je vous ai dit de vous relever, fit lentement Claude Rivière. Je vous ai trop aimée pour avoir la force de punir. Oh! ne craignez rien, je ne vous demande pas de reconnaissance! Je n'ai pas oublié votre trahison, mais en même temps que je m'en souviens, je me rappelle aussi vos premiers sourires, nos premières entrevues, tant d'heures qui m'ont fait croire au bonheur absolu en ce monde!.... C'est en mémoire de cette félicité morte que la clémence envers vous a fait place chez moi à la colère....

—La clémence?.... Vous!.... de la clémence! Et envers moi?....

Elle se tourna éperdue vers Chambarand:

—Vous l'avez entendu? Il pardonne!... Ah! misérable que je suis!.... J'attendais le courroux, la rage, le châtiment, la violence!... Mais la clémence!.... C'est trop! c'est trop!

—La clémence n'est pas l'oubli, dit froidement Claude Rivière.

Thérèse s'était jetée sur les mains de cet homme, et malgré le mouvement qu'il avait fait tout d'abord pour les retirer, elle les serrait nerveusement, elle les étreignait, elle les mouillait de ses larmes. Elle eût voulu les baiser comme les croyantes baisent les pieds d'un saint, avec vénération et reconnaissance, mais elle n'osait les effleurer de ses lèvres. Elle tremblait, écrasée et vaincue.

Cet homme froid, grave, esclave du devoir, lui paraissait maintenant tel qu'elle l'avait entrevu, la première fois qu'il était venu rue des Postes, admirable et debout dans son honneur comme dans une armure.

Et, comme par une atroce ironie, le nom d'Agostino étreignait Thérèse à la gorge. Elle eût voulu le crier, ce nom, en l'accompagnant d'elle ne savait quels outrages. Dans l'espèce d'égarement qui venait, elle ignorait si elle avait eu pour Ciampi, et si elle avait encore, un sentiment qui fût de l'amour ou de la haine.

Claude Rivière retira ses mains de cette étreinte fébrile et, d'une voix plus ferme, cette fois comme un ordre, il répéta:

—Relevez-vous!

Elle se redressa, roide, rejetant en arrière ses magnifiques cheveux qui s'étaient dénoués, et elle regarda son mari comme si elle eût attendu de lui un arrêt de vie ou de mort.

—Ainsi, balbutia-t-elle, vous ne me chassez pas comme on chasserait la plus criminelle des femmes?

Rivière baissa les yeux; quelque vision, évoquée par ces derniers mots, l'obsédait.

—Ne me parlez pas de votre crime, dit-il, quand je ne veux me rappeler que mon amour mort!.... Non, je ne vous chasse pas, Thérèse, mais je veux que vous sachiez bien que celui qui vous parle n'est plus votre mari.... Vous vous êtes affranchie des liens contractés, délivrée du serment prêté.... Dans cette âme qui a été toute à vous, il peut rester place pour le dévouement d'un ami, mais il n'y en a plus pour l'affection d'un époux.... Que vous importe, après tout, que je vous aime ou non, puisque vous ne m'aimiez pas!

Elle demeurait muette, immobile. Elle commençait à comprendre. La mansuétude de Rivière était aussi un châtiment.

—Je regrette, reprit le commandant, de vous avoir donné un nom qui est aujourd'hui un danger pour vous.... La femme du commandant Rivière doit être assez activement recherchée par la police que le commandant lui-même.... Je vous offre donc, pour vous cacher, cet asile où je suis, je crois, en sûreté profonde, et, à partir de ce soir, vous serez ici chez vous!

—Chez moi?

—Tout à fait.

Chambarand écoutait, tout en s'appuyant contre la muraille, les bras croisés, et se disant tout bas: Celui-là est un homme qui sait être plus qu'un homme!

—Mais, demanda timidement Thérèse.... mais vous, commandant?

—Moi?

—Oui, fit-elle.... Au moins demeurerez-vous dans cette retraite qui est pour vous le salut, la vie?

—Moi? Oh! ne vous inquiétez pas de moi, répondit Claude. Je trouverai bien un autre asile!

—Vous fuirez? Vous sortirez d'ici?

—Voulez-vous donc que je vous impose le supplice de ma présence?

—Commandant, ah! commandant, s'écria Thérèse avec un accent déchirant, prenez garde! votre pitié va devenir féroce, à la fin!.... Tenez, j'aimerais mieux une balle de ces pistolets qui sont là qu'une de ces froides paroles qui m'entrent dans la poitrine comme des couteaux!.... Quoi! parce que j'entrerais ici vous partirez, vous irez, au hasard, cherchant un asile et prêt à rencontrer la mort à chaque pas! Et ce serait moi qui vous condamnerais à vous livrer parce que partout où est le commandant Rivière l'épouse coupable doit disparaître!.... Eh bien! venez, ajouta-t-elle en se tournant vers Chambarand. Je vais me livrer à la police, moi puisqu'elle me cherche, et je vous jure bien qu'elle ne saura jamais, fût-ce au prix de toutes les tortures, où se cache celui dont je porte le nom!

—Vous ne ferez pas cela, Thérèse, dit Claude.

—Et pourquoi pas?.... Que suis-je donc maintenant dans ce monde? Un danger et une épave! Me réfugier au logis où j'ai passé ma jeunesse? Impossible. Les agents de l'empereur m'atteindraient là!.... Demander à vous, que j'ai outragé, votre part de refuge? Et de quel droit? J'aurais lâchement, stupidement, le lieu qui me donnait le droit de réclamer ma part de vos dangers.... Ah! vous pouvez bien me pardonner, je suis assez punie, je le vois maintenant. Je n'ai plus qu'à mourir demain comme je voulais fuir hier!

—Je ne me suis pas tué, moi, dit Rivière avec sa voix superbe et douloureuse. Pourquoi vous tueriez-vous?

Elle se sentit, cette fois, plus humiliée encore par ce calme héroïque et cette grandeur.

Elle recula instinctivement et, pleurant encore, mais pleurant des larmes chaudes et qui coulaient comme le sang d'une blessure, elle se jeta dans les bras de Sylvain Chambarand, qui, devant une telle douleur, n'eut pas la force de refuser à cette femme l'appui de sa poitrine et de ses bras ouverts.

Claude, silencieux, regardait.

Il tressaillit tout à coup en entendant frapper à la porte et il attendit un moment, dans une certaine anxiété, écoutant si du dehors retentiraient les coups dans l'ordre maçonnique qui signifiait: C'est un ami!

—Non, dit-il. On n'a frappé qu'un seul coup. Voilà un danger!

—Le danger? s'écria follement Thérèse en se dégageant avec brusquerie de l'étreinte de Chambarand! Ah! bénit soit-il s'il nous réunit!

—Nous aurait-on suivis? pensait Chambarand. Et Plantade vient-il nous en avertir?

Il y eut là un moment d'angoisse très court sans doute, mais très profond. Après le premier coup, Rivière en entendit quatre autre frappés à intervalles inégaux.

—Celui qui frappe est dans notre secret, dit-il.

Et il ouvrit brusquement la porte.

Celui qui venait était Solignac.

—Vous? dit Claude.

—Moi, fit presque gaiement le colonel, et qui parais pour quelque mouchard aux yeux du quidam que voici.

Il montrait Plantade debout derrière lui et très pâle.

—Croyez-vous que j'ai vu le moment où il fallait lui passer sur le corps pour arriver jusqu'ici?

—Plantade avait des ordres, dit Sylvain Chambarand.

—J'avais promis de surveiller, je surveillais, fit Plantade.

Le colonel était entré, refermant la porte.

En apercevant une femme, qu'il n'avait pas vue tout d'abord, il salua avec son geste de politesse élégante, et n'ajouta pas un mot, attendant que Rivière parlât.

Alors il se fit un silence plus cruel encore peut-être que celui qui avait précédé l'entrée du colonel, et Thérèse demeura debout dans une attitude de statue, tandis que Claude, la contemplant dans le pénombre que formait la lampe, semblait se demander ce qu'il allait faire.

Au bout d'un moment, qui fut glacial, le commandant étendit enfin la main vers Thérèse immobile et dit à Solignac, simplement, gravement:

—Ma femme!

Les yeux de Thérèse, éteints et gonflés, semblèrent s'illuminer tout à coup, à ce nom. Elle étouffa un cri de remerciement insensé, tandis que Chambarand l'arrêtait par la main, toute frémissante de cette miséricorde et prête à crier au commandant: "Merci!"

Il lui donnait encore ce nom, ce titre! Elle se sentit comme inondée d'amère joie.

Solignac s'était incliné respectueusement, silencieusement devant Thérèse.

—Monsieur Sylvain Chambarand, dit encore Rivière en désignant l'ex-conventionnel.

Solignac salua de nouveau et, comme s'il eût voulu rompre un silence qu'il devinait pénible:

—Je viens, dit-il à Claude, vous apporter une bonne nouvelle!

—Une bonne nouvelle! Pour moi? fit le commandant avec un de ces sourires mélancoliques où la déception met le doute. Quelle est-elle?

—L'empereur revient. L'empereur à Paris, c'est la liberté pour vous!

—Comment cela? dit Rivière en redressant la tête.

—Ce que je ne pouvais écrire, je le dirai. L'empereur ne m'a jamais rien refusé et je veux....

—Lui demander ma grâce? interrompit le commandant. Je vous prie d'oublier la pensée que vous avez eue, mon cher colonel.

—Il ne s'agit pas de grâce. Je ne fais de politique ni là ni ailleurs. Il s'agit de rendre le droit de vivre à un soldat qui a bien combattu pour son pays!

—Mais ce soldat est l'ennemi de l'empereur, il a travaillé à saper son pouvoir, je n'accepterai rien de l'empereur; je ne lui demande que des balles si je le combats encore et que notre cause soit vaincue!

—Le général Malet, votre ami, mon cher Rivière, Malet, détenu depuis le mois de juin de l'année dernière et en ce moment à la Force, n'a-t-il pas fait demander à Fouché et à l'empereur sa mise en liberté?

—Soit. Mais Eve Demaillot et Rigomer Bazin, détenus ainsi que lui pour l'affaire du comité de la rue Bourg-l'Abbé, ont-ils réclamé pareille faveur? Non. Laissez-moi donc agir comme eux, moi qui plus fortuné qu'eux ai pu, grâce à vous, briser mes fers et vivre hors d'un cachot.

—Vous êtes incorrigible, dit Solignac.

—Plus que jamais, répondit gravement Claude Rivière, j'aime la liberté et je voudrais la donner à mon pays! C'est un amour, celui-là, qui, dans son austérité, du moins, n'a jamais trompé personne!

Claude Rivière avait dit ces mots avec une sorte d'onction un peu farouche, un peu amère, comme s'il eût voulu s'exalter lui-même, et il ne vit pas l'expression de douleur qui passa sur le visage de Thérèse, pas plus qu'il n'entendit l'ancien conventionnel Chambarand murmurant:

—Qui sait?

—Tenez, dit Claude en allant à Solignac, voulez-vous m'enlever une inquiétude et me rendre un nouveau service?

—Je suis à vous de cœur et d'âme.

—Eh bien, ne vous occupez pas de moi, qui suis ici libre par la pensée et maître de ma destinée, attendant des lendemains qui n'arriveront peut-être jamais, mais dont l'espoir me fait vivre.... Grâce à Castoret et à mon père, qui me procurent ce dont j'ai besoin, je vis en pleine sécurité dans ce chantier, sans éveiller les soupçons, sans craindre un délateur.... Le concierge du chantier, qui met en ordre chaque jour ces misérables chambres, ne sait pas qui je suis, et elle est assez payée pour ne me point trahir.... Son fils, au surplus, sous-officier d'infanterie, son fils est des nôtres.... Encore une fois, je n'ai personnellement rien à redouter.... Mais je voudrais que la femme qui porte mon nom proscrit ne partageât ni mes dangers ni mon refuge.... Chercher asile chez un des siens lui est interdit. Ce serait se livrer! Trouvez-lui donc, colonel, un asile certain dans ce Paris où vous connaissez tant de gens.... Vous aurez doublement accompli votre tâche, et vous aurez deux fois assuré notre sécurité!

—Je serai heureux de protéger, fût-ce un seul jour, madame Rivière, dit Solignac en s'inclinant encore devant Thérèse interdite.

—Vous avez raison, commandant, et la noble femme qui a travaillé, comme moi, à votre délivrance, m'aidera de nouveau dans cette œuvre de salut!

A continuer.

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

EDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédiée pourvu qu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur ces enveloppes auxquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre; moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein. N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magazins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs—2 cents chacune.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK, AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

FRANCE, Trudelle, samedi, 8 janvier.
LABRADOR, Sanglier, samedi 22 janvier.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 5 février.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN, Agent, 55, Broadway, New-York.
L. GRAND, Agent, No 5, Gallier Court. Lettre H. N. O.

nov—1m

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer, CAMELIA, Transportant la malle des Etats-Unis, du marcheur et à basse pression, capitaine Wm. Hannover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessous, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA, 23 avril 75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

En rallant à Vicksburg à la ligne l'arisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent, 18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Attakapas et Atchafalaya.

Ligne du Têche, de Walker & Lyon.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chêne, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanneretté, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Les bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau,

CLARKSVILLE, Capitaine, Abe Smith, commis, Frank Greig, part SAMEDI, 8 janvier, à 5 heures P. M.;

IDA, Capitaine, T. R. Muggah, commis, Fred. H. Buck, part MERCREDI, 5 janvier, à heures P. M.

Le fret et tout ce qui a rapport aux habitations seront l'objet d'une attention particulière. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, 18déc—1m No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur TRENTON, E. QUATREVAUX, capitaine, H. MOLAISON et S. DERRES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING, 28sept—1m No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA, H. H. Broad, capitaine, T. John, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA, C. C. Picket, capitaine, A. Meynier commis.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, et Bayou Bœuf ainsi que du fret pour la Côte.

Le fret du Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.

Le fret du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.

26 nov

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Churchville, Atchafalaya, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur ST. MARY, d'un faible tirant d'eau,

Capitaine F. Proust, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Correspondance jusqu'au Bayou Bœuf. Le fret du Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les Samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin Norman, Alexandrie, la Rivière Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur BART ABLE, R. SINNOTT, capitaine; S. C. HAMILTON, commis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. H. CARTER, 28 rue du Camp, HITE & CARLIN, 3 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Bâton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

HESSIE TAYLOR, Capitaine J. W. Jones; J. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. et SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Bâton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du fret à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et les VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur E. L. HODGE, Capitaine JAS. P. McELROY.

Il descendra les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, 28juil—2m No 30 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville

Départ de la N.O.: Le Samedi, à 10 A. M.; Le Lundi; Le MERCREDI, à midi.
Départ de Donaldsonville: Le Dimanche à 5 A. M.; Le Mardi, à 5 h. A. M.; Le JEUDI, à 5h. A. M.

Le bateau à vapeur SAINT JOHN, Capitaine, F. BERGERON; J. C. BERGERON, Commis; Commis. E. LEBLANC.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, agent, 29 oct No 30 de la rue Conti.

La Côte Donaldsonville et Bayou Lafourche.

Le rapide et sûr bateau à passagers, ROBT. YOUNG, W. H. Daniel, Capt. J. M. Daniel et J. Calteros, commis.

Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. HITE & CARLIN, agents, 13nov—1m No 3 rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur HENRY TETE, Capitaine Jos. Aucoin, M. H. Landry, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS et VENDREDIS à 5 h. P. M. Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. RIVET et F. CHARLET, 16 juillet—1an 9 rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et les débarcadères du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur MARY IDA, Capitaine J. A. Buis; commis E. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

6mai—

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD partiront comme ci-dessous—

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	15 sept.	24 oct.
Frankfurt	13 oct.	21 nov.
Hannover	24 nov.	
Frankfurt	22 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE.

De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres $150 en or.
Entrepont 36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Havre ou à Brême:
Chambres $150 en or.
Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres $25 en or.
Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, 6sept—1an Au No 61 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer NEW ORLEANS, Geo. Dearborn, commandant partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Jeudi, 6 janv. à 8 h. A. M.

Passage $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, mai—1an Rue Carondelet, No 61.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Texas—Donaldsonville—&c.

A dater du 7 DECEMBRE, le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7 ½ du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. E. FAYNE, 4déc— Agent-général.

LIGNE DE MOBILE.

GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD DE ET L'EST.

A DATER DU 22 NOVEMBRE,

Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:

—DEPARTS—
Exprès du jour 7:20 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle 5:00 p. m.

—ARRIVEES—
Exprès (tout le parcours) et malle 10:50 a. m.
Exprès de nuit 11:20 p. m.

Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.

Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

D. B. ROBINSON, Surintendant.

THE MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

ON AND AFTER NOV. 22nd.

Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:

—DEPART—
Day Express 7:20 a. m.
Through Express and Mail 5:00 p. m.

—ARRIVE—
Through Express and Mail 10:00 a. m.
Night Express 11:20 p. m.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.

Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt. 21 Nov

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour, 25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville: 6, 8, 10 heures A. M.; Midi; 2, 4, 6 P. M.
Départs du Lac: 7, 9, 11 heures A. M.; 1, 3, 5 P. M.

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, 5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:30 A. M.	Express	12:30 A. M.
Malle	5:30 P. M.	Malle	10 A. M.

Le train d'arrêment part le SAMEDI à 3 40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST. Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

From Calliope street Depot.

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:30 A. M.	Express	12.30 P. M.
Mail	5.30 P. M.	Mail	10 A. M.

The accommodation train departs on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. 14 jv 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points peuvent être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par le chemin de fer.

Le fret sera promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret au mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commissions allouées aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA Nouvelle-Orléans,

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$485,120 58	
Sur risques de mer	83,982 65	
Sur risques de rivières	94,394	
		$663,497 [illegible]
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Primes remboursées	33,222 73	
		[illegible]
		$468,073 65
Plus intérêts		35,355 14
		$504,028 79
Compagnie locale et agences		
A déduire, réassurances	$45,108 00	
Pertes par le feu $161,144 88		
Pertes sur mer 67,492 43		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur 61,422 45		
	279	
Dépenses générales	55,280	
Taxes	19,420	
Commissions	35,550	
Rétraction (rebate)	51,484 30	
		476,835
Bénéfice net		$27,209 77
L'actif de la compagnie est comme suit:		
En caisse	$65,050 89	
Primes en voie de recouvrement	92,133 77	
Garanties et billets hypothécaires	211,859 84	
Effets à recevoir pour primes	12,481 04	
Bonds de la ville et autres bonds	129,616 56	
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,409 60	
Primes d'agences en voie de transmission	9,787 33	
Dû par des compagnies d'assurances	7,280 61	
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,632 77	
Autres propriétés foncières	70,537 64	
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,675 78	
Compte suspendu	2,070 16	
		759,560 65

PASSIF.

Capital	$500,000 00	
Réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,737 15	
Réclamations contre la compagnie	4,299 73	
		$677,638
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation		$80,926 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.

DIRECTEURS.

W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM, PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER, H. GALLY, JULES TUYES, CHARLES LAFITTE, W. A. BELL, W. VAN BAMTHUYSEN, D. FATJO, EMILE BOUNY, D. D. ROGERS.

11janv—

Second Etat de Situation DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$114,053 [illegible]	
Sur risques de mer	59,281 37	
Sur risques de rivières	29,586 [illegible]	
Total des primes		$202,[illegible]
Moins primes rendues		3,184 77
Primes acquises		$199,846
Déduit—Pertes par le feu	$48,105 [illegible]	
Pertes sur mer	42,118 [illegible]	
Pertes sur rivières	13,476 [illegible]	
Réassurances	22,216 [illegible]	
Réfactions (rebate)	5,542 [illegible]	
Taxes	7,466 [illegible]	
Loyer	3,750 [illegible]	
Dépenses, et profits et pertes	35,816 [illegible]	
		$182,[illegible]
Réservé pour primes non-terminées		$17,520 [illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	[illegible]
Comptant	62,488 [illegible]
Comptes en voie de collection	18,568 [illegible]
Billets recevables	5
Prêts sur garanties	60,260 [illegible]
Prêts sur hypothèques	41,546 [illegible]
Stocks et Bons	8,570 [illegible]
Installations de bureaux et meubles	2,000 [illegible]
En mains d'agents en Europe, etc.	5,126 [illegible]
	$298,517
Moins intérêts non-payés et dividendes	5,196
	$294,120 [illegible]

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin, S. Henderson, C. F. Blancas, A. Terriou, O. Bercier, C. J. Leeds, A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey, B. Huitt, J. Brunsso, M. Keiffer, A. Hirsch, E. R. Bryant, C. Hopkins, H. Kern, W. B. Crissar, A. Faisolo, H. Béer, R. De Gas, E. Ganucheau, J. B. Camors, W. A. Hall, N. Roos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY.

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie	$129,031 46	
Primes de mer	24,210 02	
Primes de rivières	6,987 57	
Primes sur les risques non expirées le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$201,[illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,126 [illegible]
		$211,063 [illegible]
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$54,817 [illegible]	
Sur les risques de mer	17,696 31	
Sur les risques de rivières	18,281 71—100,844	
		$110,339 [illegible]
En moins, Réfaction (rebate), 15 pour cent	$5,551	
Réassurances	18,633 [illegible]	
Dépenses, taxe, licence, loyer etc	[illegible]	
Réservé pour pertes non réglées	20,008 [illegible]	45,841 [illegible]
Bénéfice net		$61,597 57
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
En caisse	$50,718	
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	204,047	
Primes en voie de recouvrement	431 [illegible]	
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc.	3,253	
Propriété foncière	4,557	
Billets d'actions (stock notes)	361,236 [illegible]	
		$638,255 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé 10 pour cent
Dividende sur le susdit 5
Dividende primes remboursées 15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen, C. A. Green, A. J. Aiken, I. L. Haas, J. A. Braco, Col. T. H. Hunt, W. T. Blak, J. D. Hill, I. Bloom, Jas. S. Lanphier, Sam. Boyd, Robert L. Moore, C. H. O. Brown, John Myers, John D. Cobb, H. J. Mullan, Geo. W. Church, Edward Nalle, J. E. Campbell, G. W. Sentell, Lloyd R. Coleman, W. B. Thompson.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Court room.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S. since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 163 Esplanade Street.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES Marchands de la Nlle-Orléans.

104 rue du Canal 104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu	$569,621	
Sur risques de mer	52,556 10	
Sur risques de rivières	55,983 06	
Total des primes		$678,160 23
En moins, primes non expirées		121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$556,692 23
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$227,[illegible] 51	
Sur risques de mer	47,732 44	
Sur risques de rivières	32,344 [illegible]	
	$327,[illegible]	
Taxes	35,009 [illegible]	
Réassurances et primes remboursées	26,849 72	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,930 [illegible]	
		$454,260 [illegible]
Profit		$102,431 56
L'Actif de la Compagnie est comme suit:		
Propriétés foncières		$282,814 42
Bons de la ville		216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres		73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages		237,279
Effets à recevoir		88,917
Primes en voie de recouvrement		94,408
Bons de l'Etat		650
Actions d'assurance		19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp		10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association		2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall		5000 00
En caisse		186,587 29
		$1,222,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS.

P. Maspero, Ed. Toby, D. Fatjo, P. Fourchy, S. Z. Relf, M. W. Smith, L. F. Generes, J. J. Fernandes, D. A. Chaffraix, J. M. Allen, Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'Incendie	$201,306 [illegible]	
Primes de mer	42,344 [illegible]	
Primes des rivières	112,114 [illegible]—$355,767 75	
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$89,247 66	
Sur risques de mer	5,447 32	
Sur risques de rivières	45,553 91—$140,248 [illegible]	
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,706 [illegible]—214,064 22	
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,132 12
L'Actif de la compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir	$47,274 [illegible]	
Prêts sur bons et hypothèques	55,[illegible]—$99,617	
Prêts sur actions, sur demande	107,429 [illegible]	
Argent en banque	63,669 [illegible]—200,529 54	
Propriétés foncières		119,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		113,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.		27,514 1
Total de l'actif		$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams, Saml B. Newman, Saml H. Kennedy, C. T. Buddecke, John Phelps, Adam Thompson, Henry Abraham, P. N. Strong, Victor Meyer, Joseph Bowling, Edward J. Gay, John M. Sandidge, Simon Hernsheim, Simon Forchheimer, Joseph B. Wolfe, R. S. Post, Edward Pilsbury, John E. King, Fred'k Camerden, J. L. Harris, Andrew Stewart, Joseph Stone, George Martin, Alfred Moulton, L. C. Jurey, Edward Nalle, George W. Sentell, A. Levi.

BILAN DE LA BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE, A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$782,975 [illegible]
Tiré en sus		4,242 5
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		200,000
Bons des Etats-Unis en caisse		100,000 00
Autres actions et Bons		26,085 [illegible]
Dû par des agents de réserve et de rachat		80,677
Dû par d'autres banques nationales		7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat		1,261
Propriétés foncières, mobilier et installations		3,906 [illegible]
Dépenses courantes et taxes payées		11,153 3
Primes payées		2,000 0
Echanges pour le Clearing-House		104,213 [illegible]
Billets d'autres banques nationales		8,978 [illegible]
Petite monnaie (y compris les nickels)		641 5
Espèces		27,673
Billets Legal Tender		110,110
Total		$1,4[illegible]

PASSIF.

Capital payé		$300,000
Surplus		27,000
Autres profits non partagés		27,002
Billets de banques non rachetées		269,995
Dividends non payés		349 9
Dépôts individuels	$988,5[illegible]	
Certificats de dépôts payables sur demande	[illegible]	
Chèques certifiés	11,0[illegible]	
Chèques de caissiers non payés	24,977	—1,028,142 [illegible]
Dû à d'autres banques nationales		12,286 [illegible]
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat		2,899 [illegible]
Total		$1,691,460 [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Rochl, caissier de cette banque déclare solennellement que le susdit tableau est exact.

HERM. ROCHL, caissier.

Signé et juré pardevant moi, ce 8 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins: T. PRUDHOMME, L. M. CAIN.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$127,135 [illegible]
Pertes par incendie sur mer et rivières payées	$54,[illegible]	
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc.		
		124,[illegible]
		$63,114 [illegible]
Total de l'Actif		$294,819 [illegible]

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 5 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider, A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt, N. A. Baumgarten, Th. Lilienthal, R. Sieg, Gen. E. F. Del Bondio, J. H. Miller, Isaac Scherck, H. Eicke, S. J. Nastia, J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, B. Schiman, Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert, E. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder, R. Wildermann.

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JOHN T. DUFOUR, No 56 Exchange Alley

Avis aux Contribuables.

LE soussigné a transporté son bureau du No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera donc tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.

JOHN T. DUFOUR.
1er oct.—1m. No 56 Passage de la Bourse.

NEUVIEME ETAT ANNUEL DU FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37 Rue Carondelet 37

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$360,073 83	
Sur risques de rivière	231,229 76	
Sur risques de mer	44,116 41—$635,419 9	
En moins—Primes non expirées le 30 avril 1875	$ 89,742 00	
Primes remboursées	9,925 50—99,667	
Montant net des primes		$535,7[illegible]

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$134,367 20	
Sur risques de rivières	128,492 68	
Sur risques de mer	6,320 65—$269,170 3	
Réassurances		14,369 62
Réfaction (rebate)		15,492 81
Taxes d'Etat et de Ville		22,618 46
Dépenses brutes, bureau local et agences		52,899 81
Profits et pertes		16,021 40—$390,582
Balance		$145,189
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus		105,054
		$250,234
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû		110,000
Bénéfices net		140,234 [illegible]
En moins—réservés pour diminution de valeur des placements		23,094 [illegible]
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$117,139
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
En caisse	$294,463 15	
Comptes en voie de recouvrement	60,326 47	
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons	522,923 04	
Effets à recevoir à courtes échéances	38,011 45	
Actions de banques et autres actions	215,192 56	
Actions de chemins de fer de la ville	72,549 66	
Bons de la ville et autres bons	112,631 56	
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000	
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	6,000 00	
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00	
Propriétés foncières	66,135 00	

PASSIF.

Capital	$1,100,000 00	
Réserves pour risques non expirés	89,742 2	
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875)	177,855 22	
Ca suel (surplus)	118,818 65—1,486,215	

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 28 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,769 88) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et des primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Moses Greenwood, R. M. Walmsley, W. A. Johnson, A. Brittin, John I. Noble, A. H. May, John Chaffe, S. H. Snowden, Richard Milliken, T. Lytt. Lyon, Samuel E. Moore, Wm. C. Raymond, J. I. Warren, James S. Prestidge, E. T. Buckner, Samuel H. Boyd, Saml. Friedlander, Joseph McElroy, A. A. Yates, M. E. Wheelock, John I. Adams, Cyrus Bussey, Isaac Scherck, Wm. J. Behan, R. F. Eshleman.

RAPPORT SUR L'ETAT DU STATE NATIONAL BANK, A LA NOUVELLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escompte	$1,169,466 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	550,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	25,691 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve	111,146 12
Dû par d'autres banques nationales	21,366 50
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	79,078 96
Propriétés foncières, mobilier et installations	146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées	19,643
Primes payées	55,600
Echanges pour le Clearing House	$162,422 29
Billets d'autres banques nationales	2,159 60
Petite monnaie (y compris les nickels)	1,300 06
Espèces	32,222 36
Billet legal tender	155,456 00—352,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation	25,000 00
Total	$2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé	$650,000 00
Surplus	[illegible]
D'autres profits non partagés	[illegible]
Billets de banque nationale non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	3,369 79
Dépôts individuels sujets à des chèques	$982,702 86
Certificats de dépôts sujets à demande	2,000 00
Chèques certifiés	32,018 01
Chèques du caissier non payés	100 00
	995,816 87
Dû à d'autres banques nationales	59,438 23
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	31,430 47
Total	$2,571,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins:
ALF. MOULTON, W. T. BLAKEMORE, SAM'L FRIEDLANDER. } Directeurs.

12oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL.—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		5,345 38
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$5,499 95	
Escompte de billets payés avant l'échéance	247 71	
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	1,231 48	
	$7,024 14	
Bénéfice net	112 94	
	$7,137 08	$7,137 08
L'actif de la Société est comme suit:		
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	$84,905 77	
Propriétés foncières	9,450 22	
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	1,661 41	
Currency des Etats-Unis	144 20	1,810 67
Effets à recevoir	7,160 15	
Divers débiteurs	690 77	
Installations	1,290 00	
Intérêt courant	285 38	
		105,173
Actions payées en plein	79,150 00	
Actions payées en partie	8,792 85	
Scrip	4,630 00	
Dividende No 1 non réclamé	127 20	
Effets à payer	400 00	
Divers créanciers	40 70	
Surplus de l'actif	16,479 28	105,172 97

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR JR., Notaire public.

21 oct—1m

Premier état annuel DE L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE. Au No. 152 de la rue du Canal, Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies	$62,041
Primes de rivières	1,115 5
Total des primes	$63,[illegible] 15
En moins—primes non expédiées	35,578 79
Montant net des primes	$17,[illegible]
A déduire:	
Pertes par les incendies—payées	$ 236 [illegible]
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts 12,184 96	12,[illegible]
Montant réservé pour pertes non réglées	$5,546 [illegible]
L'ACTIF de la compagnie est comme suit:	
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriété foncière non grevées valant $306,450	$151,[illegible] 00
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,000 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	5,000 00
Effets à recevoir	6,[illegible]
Effets à recevoir d'après sur demande, portant 8 pour cent d'intérêt	19,[illegible] 0
Intérêt	10,442 44
Primes en voie de recouvrement	27,490 [illegible]
Effets à recevoir pour primes	800 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 [illegible]
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement	68,461 [illegible]
	$355,[illegible]

PASSIF.

Capital, 4,153 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$311,[illegible]
Montant réservé pour garantir suremontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,[illegible]
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,[illegible]
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 [illegible]
Salaires non payés	739 [illegible]
	$355,[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] A. D. 1874.

Rapport sur l'Etat DE LA BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,115,492 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	550,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés	98,321 96
Dû par d'autres banques nationales	23,095 98
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations	129,718 [illegible]
Dépenses courantes et taxes payées	[illegible]
Primes payées	[illegible]
Echanges pour le Clearing-House	$121,518 32
Billets d'autres banques nationales	26,502 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,875 79
Espèces	71,279 17
Billets Legal Tender	464,822 00
	$706,[illegible]
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat à pour cent)	4,000 00
Total	$2,996,545 96

PASSIF.

Capital payé	$350,000 0
Surplus	39,540 54
Autres profits non-partagés	52,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	6,941 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 09
Certificats "demand" de dépôts	7,666 00
Chèques certifiés	12,950 58
Chèques du caissier, non payés	150 00
	1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales	79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	91,496 65
Total	$2,996,545 96

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120 RUE DE LA COMMUNE 120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$80,563 00	
Mer	13,839 20	
Rivières	59,181 22—$15[illegible]	
Plus—risques non expirées le 31 mars 1874		15,745 08
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes.		
Perte par le feu	$9,819 84	
Pertes sur les rivières	33,541	$43,161 19
Réfaction (rebate)		25,334 23
Réassurances		8,699 08
Primes remboursées		1,825 10
Taxes		14,741 [illegible]
Casuel		3,170 42
Loyers		6,688 28
Dépenses		15,408 48
		$117,[illegible]
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18 — $97,78
Bénéfice net		$34,[illegible]

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,984 42
Mobilier	4,939 93
Actions du Harbor boat	860 00
Bons de la Ville	1,370 00
Actions de la banque de l'Etat	3,800 00
Compt pour les recouvrements net	14,823 51
En caisse	95,100 00
	$347,412 88

Ce qui précède est une copie exacte faite sur le livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 21 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

ETAT DE SITUATION DE LA Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS, 31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés	$863,758 22
Prêts sur demande	68,365
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation	200,000
Primes sur les bonds ci-dessus	28,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation	13,500
Actions et bonds divers	23,263
Dû par des banques et des banquiers éloignés	2,145 0
Mobilier et accessoires	5,900 00
Avoir en argent:	
Bonds des E. U. en main	112,000
Comptant en caisse ici	451,969 [illegible]
Do dans les banques de New-York	204,980 1
	768,496 [illegible]
Total de l'actif	$1,980,441 92

PASSIF.

Capital payé	$300,000
Excédant de fonds	27,000
Billets émis	267,100
Dépôts	1,173,804 [illegible]
Dû à des banques et à des banquiers éloignés	54,180
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	67,865 62
Moins dépenses et taxes	19,508 87
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires)	48,356 75
Total du passif	$1,980,4[illegible]

LOUIS SCHNEIDER, Président.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escomptes et intérêt		$334,876
Pertes, dépenses, taxes	$196,666 76	
Fonds de réserve, $10,000 et dividendes sur le capital, 10 pour cent	58,[illegible] 54	
		255,515 30
Bénéfice net		$78,361 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividendes payés sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 41 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY, E. J. HART, LIONEL C. LEVY, HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP, HUGH WILSON, JAMES BYRNES, E. BISOIS, J. L. HARRIS, A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT, CHAS. MACREADY, L. ALOUS, W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS, RICHARD FLOWER, SCOTT HOGEREE, J. WEIL, GEO. JONAS, E. W. TAYLOR, D. FATJO, J. C. MORRIS, T. L. AIREY.

7 mars—1an janvier.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL. Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$152,[illegible]
Primes sur les Risques de feu	$129,[illegible] 15	
Primes sur les Risques de rivières	22,81[illegible]	
Primes sur les Risques de mer	25,72[illegible] 19	
Moins les primes rendues	1,7[illegible]	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	20,6[illegible]	24,414
Primes gagnées pour l'année 1873		$1[illegible]
Déduit pour l'année 1872		[illegible]
		$186,564 [illegible]
Pertes payées durant la même période		
Sur les Risques de feu	$80,967	
Sur les Risques des rivières	10,	
Sur les Risques de mer	35,7[illegible]	
Réassurances		
Taxes		
Réfactions au lieu de scrip, dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	15,9[illegible]	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés		
	$54,9[illegible]	
Moins escompte et intérêts		
		$156,654
Pertes non réglées		50,00
		$186,[illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$22,405 84
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	
Effets à recevoir sur Primes	
Effets à recevoir en voie de recouvrement	81,0[illegible]
Propriété foncière	
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	
Actions de Banque	
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	4,000
Actions de Harbor Protection Company	
Bons de la Grand Loge des Maçons Libres et Acceptés	
Bons I. O. O. F. Hall Association	
Actions de Compagnie d'assurance	
Bons du Mechanics and Agricultural Fair Association	
Compte suspendu de Bons et d'Actions	

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHERS, Président.
A. W. BURKE, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce sixième jour de janvier, A. D. 1874, comme l'atteste ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 1er avril 1875.

Primes d'incendie	$90,384 55
Primes sur les rivières	13,066 58
Primes maritimes	9,042 32
	112,492 [illegible]
Moins, primes remboursées	2,425 69
	$110,067 73
Pertes payées dans l'année expirée le 31 mars 1875:	
Pertes par l'incendie	$22,189 68
Pertes sur les rivières	16,422 12
Pertes sur mer	416 17
	$39,[illegible]
Réassurances	4,559 [illegible]
Loyer	2,000 00
Taxes	1,850 [illegible]
Réfaction (rebate)	10,[illegible]
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	8,[illegible]
Réservé pour risques non terminés	27,[illegible] — 92,504 [illegible]
	16,363 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	[illegible]
Prêts garantis par hypothèque	31,[illegible]
Effets à recevoir pour primes	12,460 [illegible]
Actions, bons et autres obligations	142,[illegible]
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	18,[illegible]
En caisse	27,[illegible]
	$242,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF.

Prêts et escomptes	$656,[illegible]
Bonds des Etats-Unis	465,000 [illegible]
Primes sur Bonds des Etats-Unis	[illegible]
Réserves actions	17,772 [illegible]
Dû par Banques et Banquiers	5,[illegible]
Propriétés foncières, meubles et installations	[illegible]
Dépenses courantes	[illegible]
Billets du Trésor (Legal Tenders)	[illegible]
Billets de Banques Nationales	[illegible]
Or	[illegible]
Chèques sur banques locales payables en currency	[illegible]
	$[illegible]

PASSIF.

Capital payé	$[illegible]
Surplus	11,[illegible]
Circulation	419,[illegible]
Dépôts	[illegible]
Chèques du caissier	[illegible]
Escomptes, Intérêt et Change	[illegible]
Dû à des Banques et Banquiers	[illegible]
Dividendes non réclamés	[illegible]
	$[illegible]